

# Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 20 octobre 2022  
(Salle du Conseil Municipal - Hilsenheim)

⇒ Membres en exercice : 51      ⇒ Absents - excusés : 25  
⇒ Présents ou remplacés : 26    ⇒ Procurations : 10

## **Développement du territoire**



Objet : 2022-V-3 - Adoption d'une convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried dans le cadre de la « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale »

Rapport n° 3 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

### **RÉSUMÉ**

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale (MNRAC) a sollicité le Pôle d'équilibre Territorial et rural Sélestat Alsace centrale (PETR) dans le cadre du financement de l'initiative « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale » (FàP) qui a pour objectif de « Mobiliser les acteurs et ressources du territoire pour inventer, construire et développer l'ECONOMIE CIRCULAIRE en Alsace centrale ».

Le développement de l'économie circulaire est un des deux piliers de la démarche « Accélérateur de transitions », issu du partenariat ADEME-Etat-Région en Grand Est.

La présente délibération vise à apporter un soutien financier à cette démarche.

## **I. RAPPORT**

Le territoire d'Alsace centrale est impliqué de longue date dans la transition écologique, énergétique et solidaire. Un exemple récent est l'engagement volontaire des 4 Intercommunalités du PETR Alsace centrale dans la démarche « Accélérateur de transitions » (AT), chaque communauté de communes sur un volet différent en adéquation avec les besoins de son territoire et dans un souci de complémentarité :

- La communauté de communes de Sélestat : la mobilité
- La communauté de communes du Ried de Marckolsheim : l'alimentation
- La communauté de communes de la Vallée de Villé : l'adaptation au changement climatique (eau, forêt)
- La communauté de communes du Val d'Argent : la maîtrise de l'énergie

*Accélérateur de transitions* permet aux EPCI de s'engager dans une **démarche transversale, climat – air – énergie & économie circulaire** en appliquant le processus d'amélioration continue basé sur les *outils de Transition Ecologique de l'ADEME*. Les *référentiels de la Transition Ecologique* utilisés comme cadre structurant sont constitués du **label Climat Air Energie** (anciennement Cit'ergie) et du label **économie circulaire**.

En Alsace centrale, le SMICTOM est fortement impliqué dans le **référentiel économie circulaire**. Il souhaite favoriser l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche. L'initiative de la *Fabrique à projets* marque un pas supplémentaire dans cette direction.

### La Fabrique à projets Alsace centrale

*L'économie circulaire vise à « augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer l'impact [de la production ou du service] sur l'environnement tout en développant le bien être des individus »* (ADEME), et ceci « **à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services)** ».

Pour développer ce volet de l'économie trois structures de l'Alsace Centrale se sont associées pour penser « La Fabrique à projets » : la Maison de la Nature, France Active Alsace et Ecooparc.

Les objectifs de la *Fabrique à projets* sont de créer des activités économiques et des emplois en réponse aux enjeux de la transition écologique sur le territoire du PETR.

Il s'agit dans un premier temps de faire émerger des idées de projets dans le champ de l'économie circulaire, puis d'accompagner la mise en œuvre des idées jusqu'à leur réalisation. Pour favoriser l'émergence d'idées il est prévu de faire un travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire, notamment à travers une montée en compétences des acteurs, l'échange et le développement des connaissances sur le sujet.

Il est proposé de mettre en place une ingénierie dédiée portant sur la réalisation d'un diagnostic partagé, la mobilisation des acteurs, l'accompagnement à l'émergence des initiatives puis sur l'animation et la facilitation de **4 groupes de projets**.

La *Fabrique à projets d'utilité territoriale Centre Alsace* dispose déjà d'un soutien financier de la Région Grand Est et de la DREAL. Le SMICTOM serait disposé à soutenir financièrement le projet sous condition de l'engagement des communautés de communes du PETR. C'est pourquoi le soutien financier du PETR est essentiel pour concrétiser ce projet dès 2022.

Pour un accompagnement sur 12 mois, un budget prévisionnel de 35.000€ est nécessaire. LE PETR est sollicité à hauteur de 20000€.

## Contributions financières potentielles

Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel	Dépenses
Région Grand Est	6500€	Ingénierie dédiée	
SMICTOM (sous réserve d'engagement du territoire)	5000€		
DREAL	3500€		
PETR/EPCI	20.000€		
<b>Total recettes</b>	<b>35.000€</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>35.000€</b>

## Le financement

Il est proposé un portage unique et une subvention de 20 000 € par le PETR avec la mise en place d'une convention financière bipartite entre le PETR et la Maison de la Nature pour apporter son soutien au nom de tous ses membres à la « Fabrique à projets d'utilité territoriale ».

Un premier versement de 5000€ sera effectué sur le budget de 2022. Les 15 000€ restant devront être votés au budget Primitif de 2023.

Cette démarche sera menée sur le territoire des quatre intercommunalités du PETR.

La répartition financière se fera donc entre les quatre EPCI selon la clé de répartition habituelle.

- VU la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment en son article 9.1
- VU les statuts du PETR lequel est notamment compétent pour mettre en œuvre pour le compte de ses communautés membres ainsi que ses communautés partenaires des actions en matière de transition écologique, d'environnement et de développement économique
- VU le courrier de la Maison de la Nature du 12 juillet 2022 portant demande de soutien financier

## Considérant

L'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de soutenir l'accompagnement de porteurs de projets sur son territoire au travers de l'octroi d'une subvention de 20 000 € à la Maison de la Nature pour atteindre les objectifs de la transition écologique et du développement durable.

## II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 3 octobre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** l'adoption d'une convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried dans le cadre de la « Fabrique à projets à utilité territoriale Alsace centrale ».

**D'APPROUVER** le financement du programme partenarial à hauteur de 5000€ sur 2022 et à hauteur de 15000€ en 2023.

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants dans son budget de 2023 et de mobiliser les crédits nécessaires au budget 2022.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention financière ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à mener l'ensemble des actions pour mettre en œuvre cette convention.

*PJ :*

- Le projet de convention d'objectifs

### Membres présents

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Vice-Présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Philippe DESAINTEQUENTIN, Denis DIGEL, Yves DUSSOURD, Sylvie HIRTZ, Philippe SCHEIBLING, Emmanuel ESCHRICH, Bernard SCHMITT, Michel BUTSCHA, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu KLOTZ, Christophe KNOBLOCH, Christian MEMHELD, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, Nathalie ROUSSEL membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, membres suppléants,

### Procurations :

Madame Virginie MUHR, membre titulaire donne procuration à Charles ANDREA

Monsieur Claude RISCH, membre titulaire donne procuration à Monsieur Olivier MORIS

Madame Tania SCHEUER, membre titulaire donne procuration à Claude SCHALLER

Monsieur Olivier SOHLER, vice-président donne procuration à Philippe SCHEIBLING

Monsieur Serge JANUS, vice-président donne procuration à Monsieur Alain MEYER

Monsieur Jean-Pierre PIELA, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Bernard SCHMITT,

Madame Yvette WALSPURGER, membre titulaire donne procuration à Monsieur Emmanuel ESCHRICH

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER,

Madame Noëllie HESTIN, vice-présidente donne procuration à Thomas GOETTELMMANN

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean-Marc BURRUS

Pour extrait conforme, Sélestat, le 26 octobre 2022

Le Président, p.d. Philippe STEEGER

Directeur Général des Services



**Josiane Martin-DOLL**  
Directeur Général Adjoint des Services

.../...